

# Règlement du Championnat National F.S.G.T. de Vélo Route 2017



Le label "Champion National" est accordé à partir du moment où au moins dix Comités se sont engagés, et désigne le Champion National. En dessous, le label de "Critérium National" est attribué. Pour les catégories Minimes Filles et Cadettes sont regroupées avec leurs catégories respectives. Chaque catégorie sera récompensée.

**Pour les féminines : Un maillot à la première des moins de 40 ans au scratch (Junior, espoir, sénior) et un maillot à la première des + de 40 ans et sans aucune condition relative au nombre de participantes**

## Qualification

Ces Championnats sont ouverts aux adhérents dont la licence FSGT a été validée avant le 04 avril 2017 et répartis dans les catégories d'âges suivantes :

- Minimes (F/G)	né(e)s en 2003 et 2004
- Cadet (te) s	né(e)s en 2001 et 2002
- Juniors	nés en 1999 et 2000
- Espoirs	nés entre 1995 et 1998
- Seniors	nés entre 1978 et 1994
- Vétérans	nés entre 1968 et 1977
- Super Vétérans	nés entre 1958 et 1967
- Anciens	nés en 1957 et avant
- Féminines	nées en 2000 et avant

Chaque concurrent(e) devra courir dans sa catégorie d'âge.

Chaque épreuve sera limitée à 200 coureurs. Chaque Comité ne pourra pas engager plus de 3 équipes de 5 coureurs dans chaque course. Chaque Comité pourra proposer plusieurs coureurs remplaçants (ces remplaçants seront validés et pourront se présenter le jour du Championnat si un coureur titulaire est absent).

\* -Chaque coureur uniquement licencié F.S.G.T. (homme ou femme) devra avoir été licencié avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année précédente (sauf pour les minimes et cadets) et justifier sa participation à un championnat départemental, ou régional, ou inter régional de la spécialité (route) de la saison en cours, ou a trois (3) épreuves Vélo F.S.G.T. (hors championnats fédéraux) entre le 1<sup>er</sup> juin de l'année précédente et la date limite de clôture des engagements a ce fédéral.

\* -Chaque coureur doublement licencié (homme ou femme) devra avoir été licencié avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année précédente (sauf pour les minimes et cadets) et justifier la participation à douze (12) épreuves Vélo F.S.G.T. huit (8) pour les minimes et les cadets (hors championnats fédéraux) dont un championnat départemental ou régional ou inter régional de la spécialité (route) de la saison en cours entre le 1<sup>er</sup> juin de l'année précédente et la date limite de clôture des engagements a ce fédéral.

\* -Tout coureur (H ou F) détenteur d'une licence F.F.C. en 2017 et possédant + de 200 points (pour les hommes) et 400 points (pour les femmes) au classement national de cette fédération établi à la fin de la saison 2016 ne pourra prendre part à ces championnats Nationaux FSGT 2017.

\* -De même, tout coureur (H ou F) ayant été classé élite ou 1<sup>er</sup> catégorie à la F.F.C. au cours des 6 dernières années, ou ayant marqué + de 200 points au cours des 2 dernières saisons ne sera pas admis.

\* -Voir règlement national Article 15

**LES ENGAGEMENTS DEVRONT PARVENIR A LA FEDERATION AVANT LE 2 JUIN 2017.** Seuls seront enregistrés ceux validés par le Comité du coureur, accompagnés du règlement financier.

## Tenue vestimentaire

Chaque coureur d'un même Comité devra revêtir un maillot identique par catégorie, dans la mesure du possible. Les Champions départementaux et régionaux sur route devront revêtir leur maillot distinctif.

## Matériel

- Le port du casque à calotte rigide est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve. **les caméras sur le casque, vélo ou le concurrent sont interdites.**
- Les développements maximum seront de 7,01 m pour les Minimes garçons et filles et de 7,62 m pour les Cadets et cadettes.
- Les boyaux devront être parfaitement collés.
- L'utilisation de toute sorte de matériel et de roues est autorisée. Les embouts de guidon devront être obturés, les vélos à assistance électrique et vélo couché sont interdits.
- Les adaptateurs sont interdits.

## Prise des dossards

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence dûment remplie avec : la photo, la signature du coureur, le contrôle médical et le timbre fédéral avec assurance (pour les clubs qui ont une assurance spécifique prière de fournir un justificatif) dont la validation devra être garantie par le Comité ou l'affiliation a été prise. Le coureur devra justifier de son identité par un document autre que sa licence. La prise des dossards est close 30mn avant le départ de l'épreuve.

Il serra demander un chèque de caution pour le retrait du transpondeur. Un chèque par transpondeur.

## Déroulement des épreuves

Les distances pour chaque épreuve seront adaptées au profil du circuit et de l'ordre de :

* Minimes	=	40,0 km
* Minimes Féminines	=	30,0 km
* Cadets	=	60,0 km
* Cadettes	=	30,0 km
* Juniors	=	80,0 km
* Espoirs	=	90,0 km
* Seniors	=	100,0 km
* Vétérans	=	80,0 km
* Super Vétérans	=	70,0 km
* Anciens	=	60,0 km
* Féminines	=	60,0 km

L'appel des coureurs se fera nominativement et 15 minutes avant l'heure de départ.

L'ordre des départs se fera Champion sortant, Champions Inter Régionaux et Régionaux, Départementaux le cas échéant (pour les comités qui ne sont pas regroupé en région), Comité organisateur, puis les autres Comités par équipe de 5 coureurs suivant l'ordre de réception des inscriptions au secrétariat de CNAV.

**Dans l'avant dernier tour, les commissaires pourront faire descendre tous concurrents retardés, ceux-ci se verront classer à leur place.**

Seuls les véhicules suivants seront autorisés sur le circuit : voiture ouvreuse, directeur de course, voiture dépannage échappés, voiture commissaire derrière peloton (prise des coureurs lâchés), voitures neutres de dépannage, trois véhicules de dépannage. Un numéro d'ordre sera attribué lors de la réunion d'information.

Pour toutes les épreuves, chaque Comité ayant une voiture de dépannage devra fournir un commissaire qui prendra place dans un autre véhicule.

Véhicule premiers secours, voiture balai, tous ces véhicules seront en liaison radio avec le podium d'arrivée.

## Changement de matériel

Le changement de roue et de vélo est autorisé sur toute la longueur du circuit et entre équipiers.

## Ravitaillement

Le ravitaillement sera autorisé durant la durée de chaque épreuve dans une seule zone fixée par les organisateurs. Il se fera exclusivement par piétons sur le côté droit de la chaussée.

## Récompenses fédérales

Le Champion National se verra remettre le maillot de Champion Fédéral, et médaille fédérale aux trois premiers.

Un challenge avec le label "Champion National par équipe" sera remis sur trois coureurs dans chaque épreuve. Les équipes de cinq coureurs seront désignées au moment des engagements qui concourront pour ce prix d'équipe (le Comité n'ayant engagé que trois coureurs pourront bien sûr participer à ce prix d'équipe). En cas de la non présence d'un concurrent à la remise des récompenses, elles ne seront pas remises à une autre personne (sauf cas exceptionnel).

## Echauffements

Les échauffements sont interdits sur le circuit pendant le déroulement des épreuves. Le passage sur la ligne d'arrivée est interdit lors du déroulement d'une épreuve et sera passible de sanction.

## Sanctions

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du coureur. Toute transgression au critère de qualification pourra entraîner la suspension **d'UN AN** du Comité du coureur concerné.

## Réclamation

Toute réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des Comités dans un délai de 15 jours après le Championnat à l'adresse suivante :

Commission National des Activités Vélo



CYCLISME

de la F.S.G.T.

14-16 Rue de SCANDICCI  
93508 PANTIN CEDEX